



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N°2024.11

### SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR DANS LE CADRE DES « 100 PROJETS D'ILOTS DE FRAICHEUR DANS LES TERRITOIRES FRANCILIENS ».

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** le projet de transformation de la cour élémentaire du groupe scolaire Pasteur,

**Considérant** que la ville de la Celle Saint-Cloud entreprendra les travaux des cours du groupe scolaire PASTEUR, pour un montant de 441 100 € TTC, soit 352 880 € HT,

**Considérant** la possibilité de solliciter la Région Ile de France pour l'attribution d'une subvention au titre des « 100 ilots de fraîcheur dans les territoires franciliens »,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

De solliciter la Région Ile de France pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement des travaux dans les cours d'école du groupe élémentaire PASTEUR, dont le montant s'élèvera à 352 880 € HT.

**Article 2 :**

De s'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente décision, et conformes à l'objet du programme.

**Article 3 :**

De s'engager à financer la part de travaux restant à sa charge.

**Article 4 :**

Les crédits pour les travaux au sein du groupe scolaire PASTEUR sont inscrits au BP2024, section d'investissement – 2315.

**Article 5 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Versailles et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 29 mai 2024.

Le Maire,



Olivier DELAPORTE



Vice-Président de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240530-2024-11-AR  
Date de réception préfecture : 30/05/2024